



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/04/2020

Dossier complet le :

15/04/2020

N° d'enregistrement :

2020-9686

### 1. Intitulé du projet

Agrandissement du poste électrique de BARRAGARY pour l'installation d'une self triphasée

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mehdi HADDAD, Chargé de projet

RCS / SIRET

4 4 4 6 1 9 2 5 8 0 2 8 3 3

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 32 du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement	Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes.  Agrandissement du poste électrique 63 000 volts de Barragary d'une superficie globale de 765 m <sup>2</sup> pour l'installation d'une self triphasée. La surface actuelle du poste est d'environ de 5000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Agrandissement du poste électrique de BARRAGARY pour l'installation d'une self triphasée (bobines permettant de baisser le niveau de tension).

La surface supplémentaire du poste sera de 765 m<sup>2</sup>.

L'extension sera réalisée sur un terrain utilisé actuellement comme aménagement paysager du poste (au nord).

Un nouvel aménagement paysager sera réalisé sur un terrain agricole destiné à la production de maïs.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'agrandissement du poste de BARRAGARY pour l'installation de Self permettra de lever les dépassements des seuils de tensions hautes pouvant entraîner des dégradations du matériel dans le poste ou chez les clients raccordés.

Cet agrandissement permettra également de maintenir un bon fonctionnement des postes électriques et de ne pas précariser l'alimentation des clients raccordés.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux prévus sont, par ordre chronologique :

- le terrassement de la zone d'extension du poste, soit 765 m<sup>2</sup>,
- le déplacement de la clôture du poste,
- l'installation d'une self à air 63 kV de 15Mvar
- l'installation d'une clôture grillagée autour de la self
- la prolongation de la piste légère à l'intérieur du poste,
- le raccordement de la self via une liaison souterraine au jeu de barre actuel,
- la mise en place d'un aménagement paysager

La durée des travaux est estimée à 10 mois (de octobre 2020 à août 2021).

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Une fois les travaux d'extension du poste réalisés, la self sera mise en service.

Cette self sera en fonctionnement pour pallier les contraintes de tensions hautes sur le réseau de transport d'électricité.

Un son sera émis lors du fonctionnement et sera conforme à la réglementation en vigueur, à savoir: 3dB la nuit et 5dB le jour, pour les habitations à proximité du poste.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale d'agrandissement	765 m2
Surface imperméabilisée	173 m2
Surface gravillonnée	592 m2
Hauteur de la Self	5,05m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Il est situé :

Rue du Pic – Le Bourg. 64130  
CHERAUTE  
Coordonnées GPS : 43.234484,  
-0.870057

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 3° 14' 04" N Lat. 0 0° 52' 12" W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

64130 CHERAUTE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

En raison de la vétusté avancée du poste, le projet a consisté à reconstruire l'ensemble du poste de transformation 63/20kV de Barragary et à reconstruire les arrivées lignes 63 KV provenant d'Auterrive, de Legugnon et de Licq.

Autorisations:

-Concertation préalable (07/1994-04/1996) suivie par la DRIRE Aquitaine (actuellement DREAL), soumis à étude d'impact

-Approbation DRIRE (11/1999)

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude définie autour de l'emprise du projet croise la ZNIEFF de type II - Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et de ses affluents (N°720012972). Il est à noter que l'emprise même du projet s'arrête à 25m de la limite de la ZNIEFF susmentionnée. L'analyse des zonages à proximité du site figure en annexe 6.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé sur la zone montagne n°324 de la commune de Chéraute.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude se situe au sein de la zone "Vallées alluviales du bassin de l'Adour" identifiée par l'Atlas des zones à dominante humide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2011. La présence de zones humides a été écartée selon le critère pédologique et habitats naturels et le projet ne s'inscrit pas en zone humide (cf. annexe 6).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est connu pour être situé dans une zone soumise aux crues. Un contact a été pris avec la DDTM, aucun plan n'a été inscrit ou approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude est en cours pour évaluer la pollution du sol. A ce jour, nous n'avons pas encore d'éléments laissant suggérer la présence d'une éventuelle pollution.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site inscrit est situé à 1,5 Km à l'ouest du site, il s'agit de la "Ville haute de Mauléon" (SIN0000248) (Cf. annexe 6).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude définie autour de l'emprise du projet croise La Zone Spéciale de Conservation « Le Saison » – FR7200790. Il est à noter que l'emprise même du projet s'arrête à 25m de la limite du site N2000 susmentionnée et se limite à un alignement d'arbres ainsi qu'un champ de maïs. L'analyse des zonages à proximité du site figure en annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite le terrassement d'un talus qui représente un volume de matériaux à évacuer d'environ 1500 m3 selon la réglementation en vigueur
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux auront un impact sur un aménagement paysager qui représente un habitat favorable du Léopard des neiges. Des mesures spécifiques sont appliquées afin de réduire l'impact sur cette espèce en réalisant les travaux lors de la période de sensibilité minimale de l'espèce ainsi qu'en créant de nouveaux habitats pour cette espèce (pierriers, tas de bois et à terme création d'une nouvelle haie). Le reste de la faune, flore et habitats ne seront pas impactés (cf. annexe 6).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 25 m de La Zone Spéciale de Conservation « Le Saison » – FR7200790. En raison de sa nature, de la faible ampleur des travaux, le projet, est peu susceptible d'impacter la Zone Natura 2000 de façon significative.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur un alignement de Thuya situé sur un talus en bordure de culture composé de 3 arbres, sur une surface de culture d'environ 170m <sup>2</sup> et une friche agricole d'environ 500 m <sup>2</sup> . Un fossé sera également creusé afin de relier l'installation au réseau électrique sur un milieu prairial qui borde la clôture du site (au nord et à l'est) sur une longueur d'environ 100m. Il est à noter qu'une nouvelle haie sera créée et que l'enjeu écologique est jugé faible à négligeable sur les habitats impactés. (cf. annexe 6)
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Chéraute est soumise aux aléas suivants : - Feu de forêt. Néanmoins, le poste est en dehors de la zone boisée. - Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau ( recensé dans l'Atlas des Zones Inondables); - Séisme - Zone de sismicité : 4 (normes parasismiques en vigueur applicables).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une étude sonore a été réalisée (annexe 7). Les simulations et les calculs montrent que l'implantation de la self 63 kV ne conduit pas à une augmentation significative des niveaux sonores actuels et, de surcroît, ne remet pas en cause la conformité du poste vis-à-vis du critère réglementaire d'émergence.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La destruction du talus entraînera la production de 1500 m3 de matériaux inertes qui seront évacués et traités selon la réglementation en vigueur.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La self triphasé présente une hauteur de 5.05m. A titre de comparaison, le point le plus haut du poste est de 9,7m (charpente la plus haute du poste) Un impact paysager est attendu et sera traité dans le volet paysager du permis de construire. Le projet constitue l'extension d'un poste déjà existant, cet impact est donc réduit. Une haie de 6m de haut environ sera réimplantée afin d'améliorer l'insertion paysagère du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La haie sera implantée en partie sur une parcelle agricole (culture de maïs). Cependant, la surface remaniée est négligeable au regard de la surface cultivée et n'entraînera pas d'impacts sur l'utilisation de la parcelle agricole. Un accord amiable a été trouvé avec le propriétaire du terrain et l'exploitant agricole. La haie est définie de manière à réduire au maximum l'ombrage qu'elle entraîne sur la culture (hauteur inférieure à 6m).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des mesures correctrices seront appliquées afin de favoriser l'insertion paysagère (recréation d'une haie avec des espèces locales), hydraulique (retrait d'un talus afin de favoriser l'écoulement) et environnementale (annexe 6) du projet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous considérons que le projet ne doit pas être soumis à une évaluation environnementale.

En effet, il s'agit d'une extension d'un poste préexistant ayant d'ores et déjà des incidences similaires en phase d'exploitation. Des diagnostics écologiques (faune flore habitats et zones humides ; cf. annexe 6) et acoustiques (cf. annexe 7) ont été réalisés.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

- Annexe 1 - informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire (page 12 à 13)
- Annexe 2 - localisation du poste de Barragary (page 14)
- Annexe 3 - localisation des prises de vue du poste et photo (page 15 à 16)
- Annexe 4 - plan du poste existant (page 17)
- Annexe 4-1 - plan du futur poste (page 18)
- Annexe 5 - prédiagnostic écologique (rattaché aux parties 5, 6.1, 6.4 et 7 du CERFA, page 19 à 45)
- Annexe 6 - étude acoustique (rattaché aux parties 6.1 et 7 du CERFA, page 46 à 99)
- Annexe 7 - vue en plan projetée du poste électrique de Barragary (rattaché au paragraphe 4.1 du CERFA, page 100)
- Annexe 8 - photo d'une self installée dans un autre poste (à titre d'exemple page 101)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Toulouse

le, 02/04/2020

Signature



## Localisation du poste de Barragary

Projet d'extension du poste de Barragary  
(64)

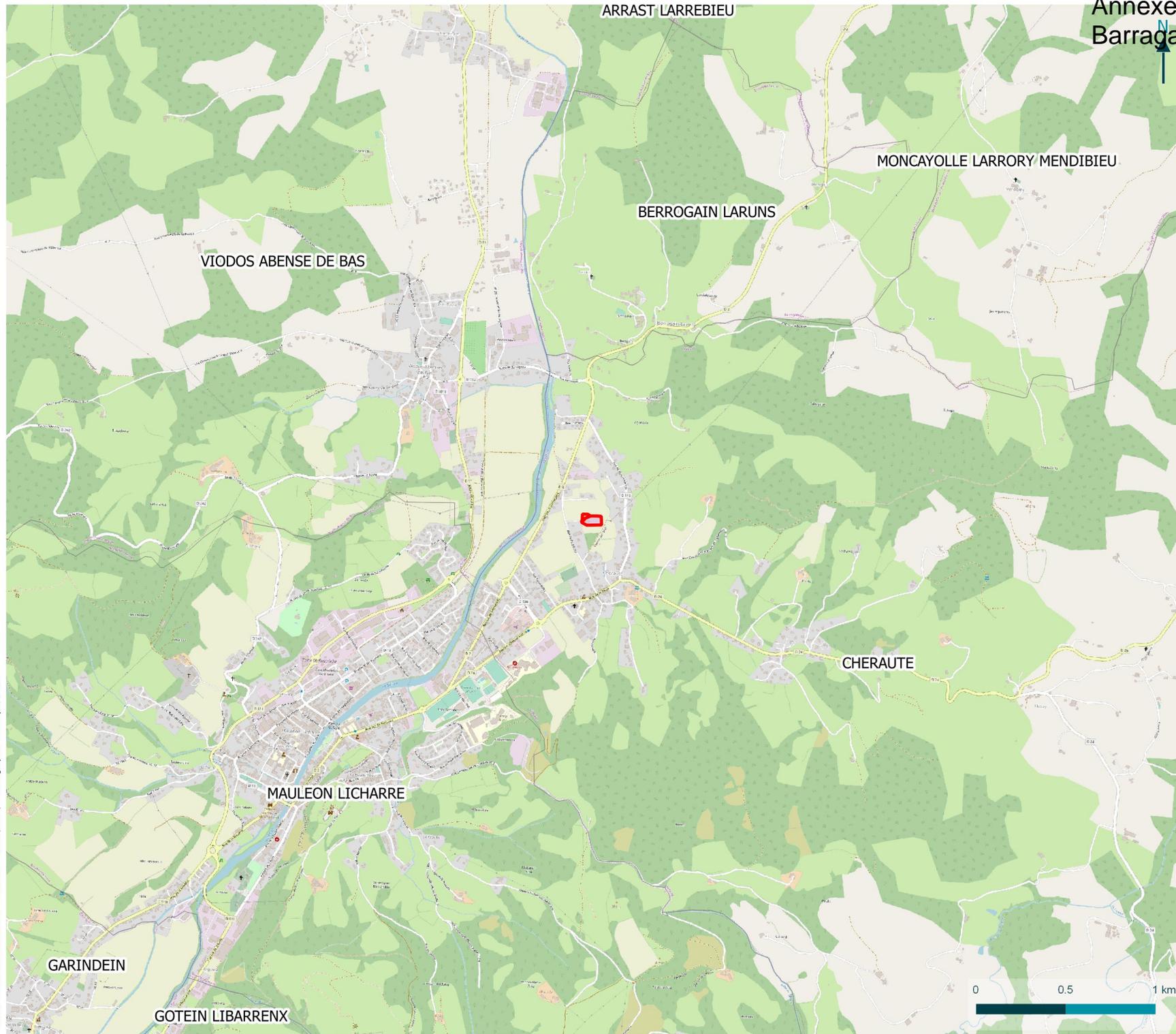
 Poste de Barragary

Limites administratives

 Limites communales

 Limites départementales

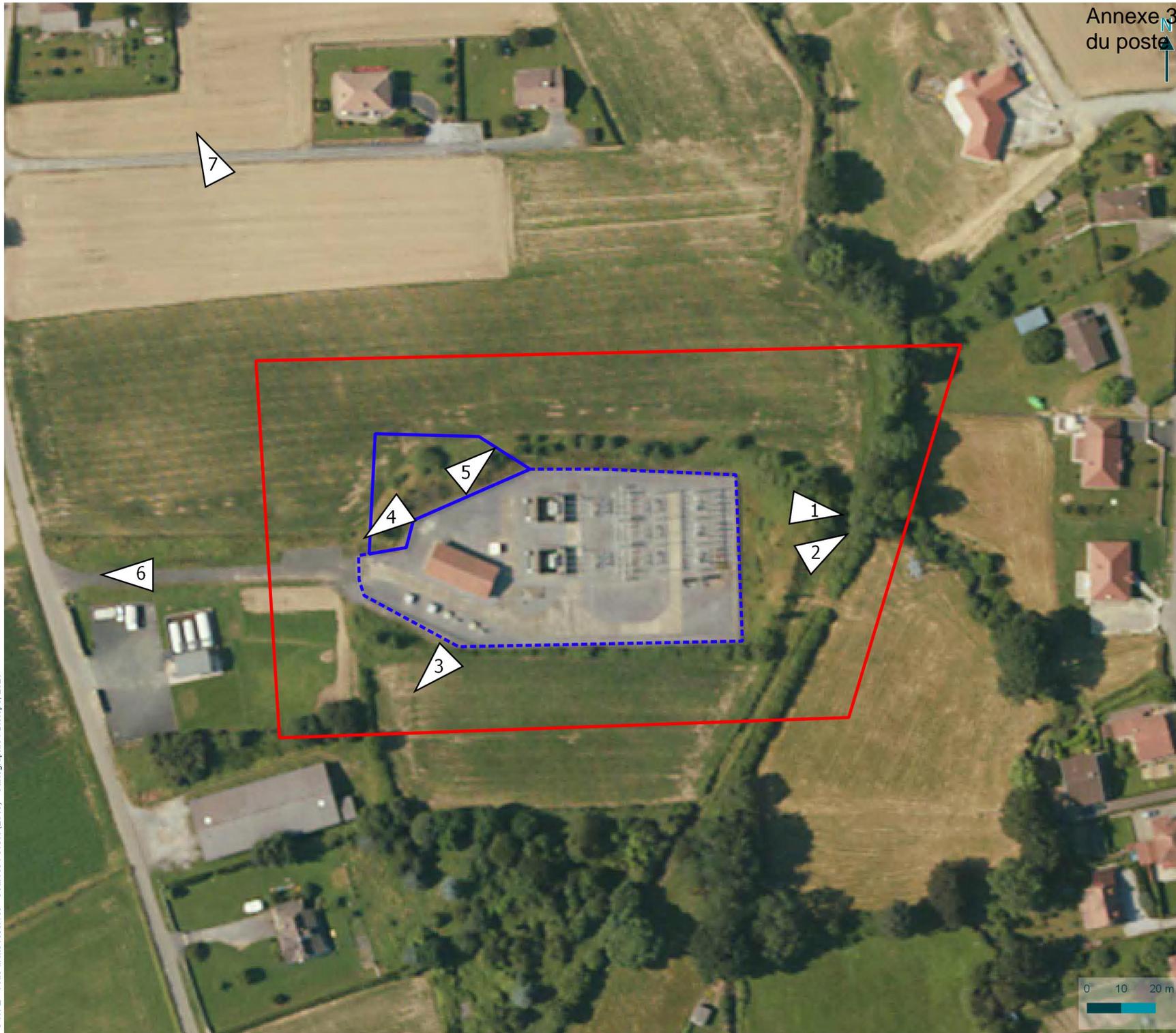
 Limites régionales



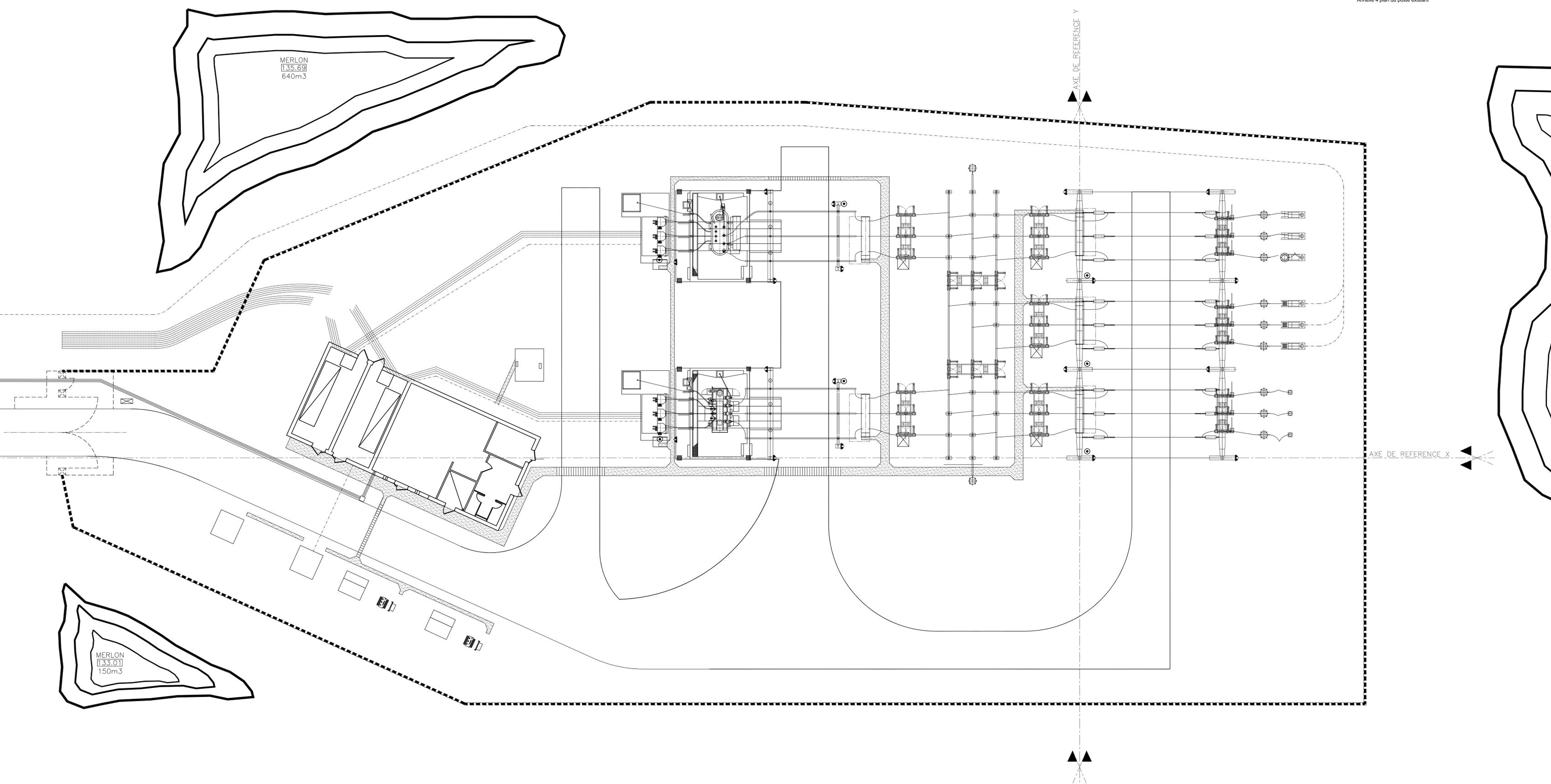
## Localisation des prises de vue

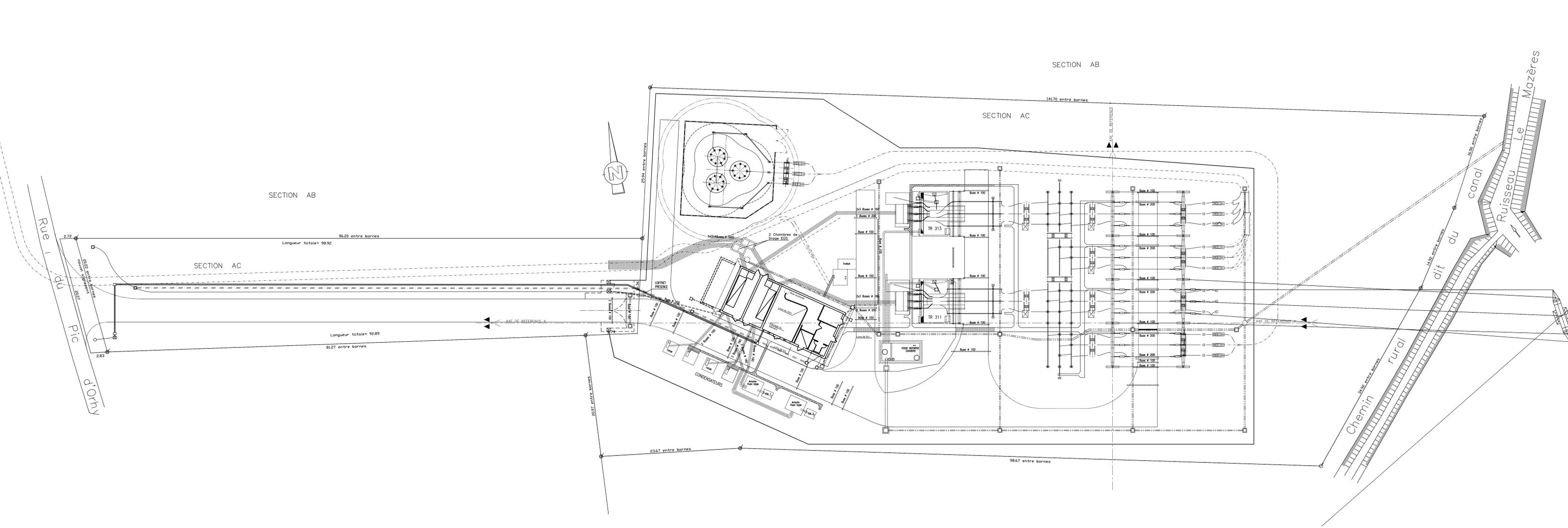
Projet d'extension du poste de Barragary  
(64)

-  Aire d'étude
-  Projet d'extension
-  Poste existant
-  Angle de prise de vue









SECTION AB

SECTION AC

SECTION AC

SECTION AB

Chemin rural dit du canal

Ruisseau Le Mazères

Rue 1 du Pic d'Orny



Longueur totale = 99.92

Longueur totale = 92.89

141.70 entre bornes

23.67 entre bornes

98.67 entre bornes

AXE DE REFERENCE

AXE DE REFERENCE

CONDENSEURS

COFFRET PRESENCE

2 Chombrs de Enrage EGS

TR 313

TR 311

Bus # 100

Bus # 200



## Projet d'extension du poste de Barragarry (64)

Réseau de Transport  
d'Electricité  
Février 2020

**Prédiagnostic écologique**



biotope



Citation recommandée	<b>Biotope, 2020, Projet d'extension du poste de Barragarry (64), Prédiagnostic écologique. Réseau de Transport d'Electricité. 27 p.</b>	
Version/Indice	Version 2	
Date	31/03/2020	
Nom de fichier	Barragarry_Prediag_RTE_V2.docx	
N° de contrat	2019463-3	
Interlocuteur	Mehdi HADDAD	E-mail : mehdi.haddad@rte-france.com Téléphone : 05.61.31.45.23 / 07.63.87.72.16
Biotope, Responsable du projet	Colin AYCARD	E-mail : caycard@biotope.fr Téléphone : 06.62.94.09.37 / 04.89.26.03.69
Biotope, Contrôleur qualité	Jeanne ROOY	E-mail : jrooy@biotope.fr Téléphone : 06.35.46.29.07 / 05.57.77.94.92

## Sommaire

<b>1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée</b>	<b>4</b>
<b>2 Bilan des données consultées</b>	<b>7</b>
<b>3 Zonages du patrimoine naturel</b>	<b>9</b>
<b>4 Continuités écologiques</b>	<b>12</b>
<b>5 Zones humides</b>	<b>13</b>
<b>6 Repérage de terrain</b>	<b>15</b>
<b>7 Appréciation du risque biodiversité</b>	<b>21</b>
<b>8 Bilan d'aide à la décision</b>	<b>22</b>
<b>9 Pistes de mesures d'évitement et de réduction d'impacts à envisager au regard des éléments collectés</b>	<b>23</b>
<b>10 Les étapes à déclencher après le prédiagnostic écologique</b>	<b>25</b>
<b>Glossaire</b>	<b>26</b>

## Tables des cartes

<b>Carte 1 : Localisation de l'aire d'étude</b>	<b>5</b>
<b>Carte 2 : Aire d'étude</b>	<b>6</b>
<b>Carte 3 : Zonages réglementaires</b>	<b>10</b>
<b>Carte 4 : Zonages réglementaires</b>	<b>10</b>
<b>Carte 5 : Zonages d'inventaires</b>	<b>11</b>
<b>Carte 6 : Zonages d'inventaires</b>	<b>11</b>
<b>Carte 7 : SRCE</b>	<b>14</b>
<b>Carte 8 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)</b>	<b>14</b>
<b>Carte 9 : Habitats</b>	<b>18</b>
<b>Carte 10 : Habitats favorables à la faune</b>	<b>19</b>
<b>Carte 11 : Synthèse des enjeux pressentis</b>	<b>20</b>

# 1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée

L'étude présentée dans ce document est réalisée dans le cadre d'un projet d'extension du poste électrique de Barragarry. Ce projet consiste en l'extension de la surface du poste (765 m<sup>2</sup> supplémentaires) en vue de l'installation de self triphasée.

Cet agrandissement permettra de lever les dépassements des seuils de tensions hautes pouvant entraîner des dégradations du matériel dans le poste ou chez les clients raccordés. L'extension permettra également de maintenir un fonctionnement bouclé des postes électriques et de ne pas précariser l'alimentation des clients raccordés.

Le site d'étude se situe au lieu-dit de Barragarry, sur la commune de Chéraute, dans le département des Pyrénées-Atlantiques en région Nouvelle-Aquitaine. Il correspond à l'emprise du projet élargie afin d'inclure les milieux naturels alentours.

Le maître d'ouvrage du présent projet est Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

Ce prédiagnostic a pour objet de déterminer les risques et opportunités liés à la biodiversité quant à la faisabilité du présent projet d'aménagement sur le site d'étude. Il consiste en :

- 1) Un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- 2) Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant le site d'étude ;
- 3) Un repérage par un écologue confirmé du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu de conservation ;
- 4) Un avis sur le niveau de risque identifié.

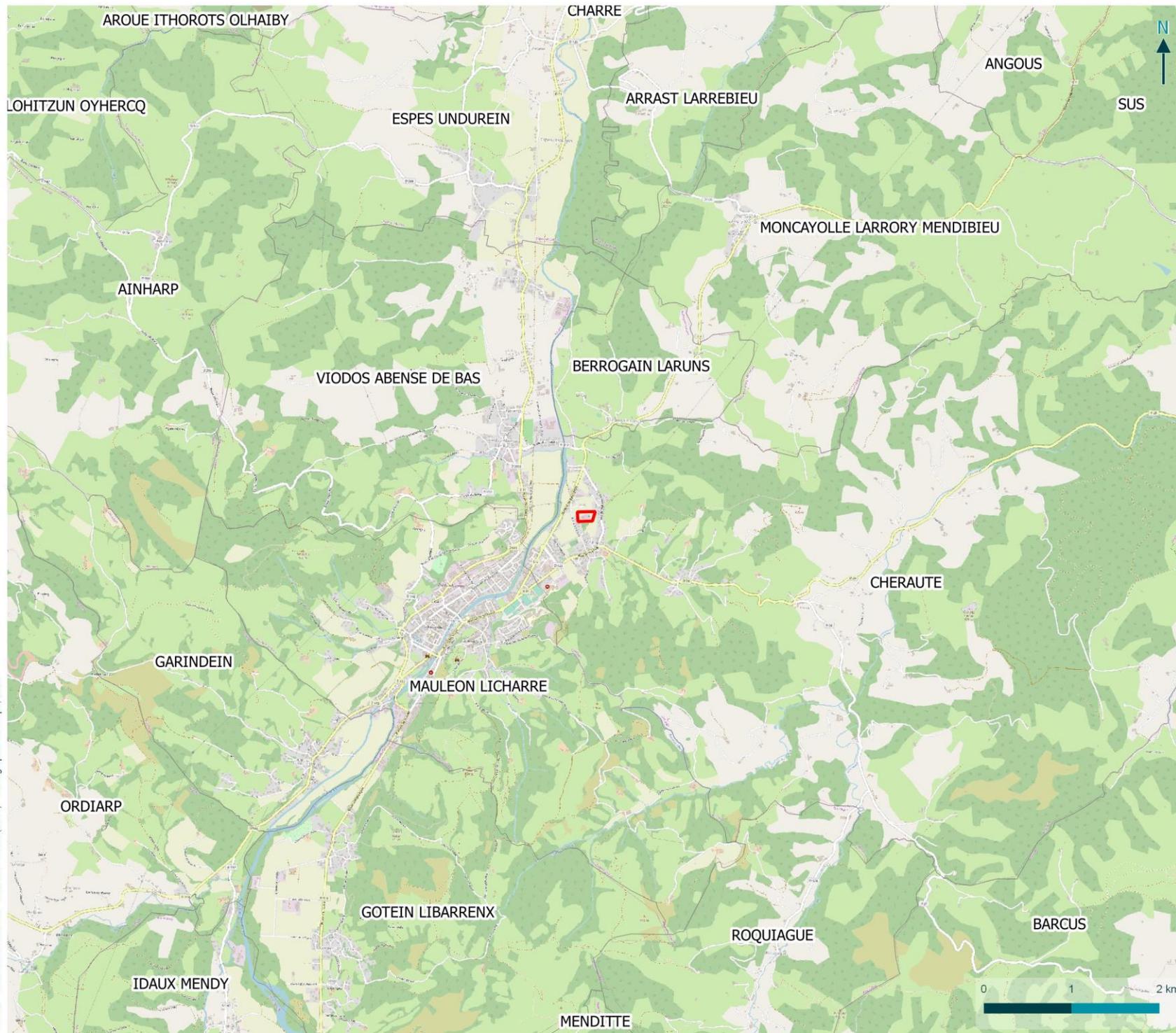
Les investigations de terrain ont eu lieu les 17 et 20 mars 2020. Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les milieux naturels ou artificiels susceptibles d'accueillir la plus grande diversité de faune et de flore : prairies, friches, haies, bosquets et berges de cours d'eau.

Une synthèse et des recommandations d'aide à la décision sont proposées en fin de document, de même qu'une carte de synthèse des niveaux de sensibilité écologique au sein de l'aire d'étude. Le présent document fait également l'objet de la définition de mesures afin d'éviter et réduire l'impact lors de la réalisation du projet.

Soulignons que ce document ne peut en aucun cas constituer le volet milieux naturels d'une étude d'impact.

 Cf. cartes : Aire d'étude et Localisation de l'aire d'étude

 **REMARQUE** : cette étude a pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet. Elle ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie en période favorable, afin de bien appréhender le niveau d'enjeu écologique du site et répondre en outre aux exigences des services de l'Etat vis-à-vis des dossiers de demande d'autorisation à formaliser.



© RTE - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (2019) - Cartographie : Biotopie, 2020



## Localisation de l'aire d'étude

Projet d'extension du poste de Barragary (64)

- Aire d'étude
- Limites administratives**
- Limites communales
- Limites départementales
- Limites régionales





© RTE - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (2019) - Cartographie : Biotopie, 2020

## Aire d'étude

Projet d'extension du poste de Barragary  
(64)

-  Aire d'étude
-  Projet d'extension
-  Poste existant

## 2 Bilan des données consultées

### Bibliographie relative au site d'étude\*

Muséum National d'Histoire Naturelle, 06/02/2020. Natura 2000 – Formulaire Standard de Données – FR7200790 – Le Saison (cours d'eau)	4 habitats inscrits à l'annexe 1 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (code EUR 3260), Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (code EUR 6430), Sources pétrifiantes avec formation de travertins ( <i>Cratoneurion</i> ) (code EUR 7220), Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> ) (code EUR 91E0).
---	--

### Données publiques disponibles relatives au site d'étude\*

Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Date de consultation	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
Faune Aquitaine	LPO Aquitaine	Oiseaux Mammifères Reptiles Amphibiens Insectes	20/03/2020	Espèces recensées sur la commune de Chéraute, pouvant être présentes sur les habitats considérés : - Fauvette à tête noire, Bruant zizi, Chardonneret élégant, Martin-pêcheur - Crossope aquatique, - Lézard des murailles, Couleuvre d'Esculape - Agrion de Mercure, Caloptéryx hémorroïdal, Cordulie à corps fin
Base de données du CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine	Flore	18/03/2020	15 espèces floristiques patrimoniales recensées sur les 2 mailles qui recoupent l'aire d'étude, dont aucune n'est protégée : <i>Alopecurus geniculatus</i> (NT, DZ), <i>Anacamptis laxiflora</i> (NT, DZ), <i>Anemone ranunculoides</i> (LC, DZ), <i>Carex echinata</i> (LC, DZ), <i>Carex pulicaris</i> (NT, DZ), <i>Isolepis cernua</i> (LC, DZ), <i>Isopyrum thalictroides</i> (LC, DZ), <i>Libanotis pyrenaica</i> (LC, DZ), <i>Linum trigynum</i> (LC, DZ), <i>Narcissus pseudonarcissus</i> (LC, DZ), <i>Prunella hastifolia</i> (LC, DZ), <i>Saxifraga hirsuta</i> subsp. <i>hirsuta</i> (LC, DZ), <i>Silene gallica</i> (LC, DZ), <i>Simethis mattiazii</i> (LC, DZ), <i>Stachys alpina</i> (LC, DZ). Parmi celles-ci, les espèces potentielles sur le site d'étude sont : le Lin de France ( <i>Linum trigynum</i> ) sur les abords rudéralisés de la plateforme, l'Orchis à fleurs lâches ( <i>Anacamptis laxiflora</i> ) dans la prairie humide acide observée en rive droite du

### Bibliographie relative au site d'étude\*

				ruisseau, l'Anémone fausse-renoncule ( <i>Anemone ranunculoides</i> ) et l'Isopyre faux-pigamon ( <i>Isopyrum thalictroides</i> ) en sous-bois de la ripisylve.
--	--	--	--	---

\* Données de moins de dix ans

### Acteurs régionaux consultés

Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS)	21/02/2020	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés Espèces exotiques envahissantes
Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle Aquitaine (OBV-NA)	21/02/2020	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés
Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon et leurs affluents (SIGOM)	21/02/2020	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés

### État des connaissances avant investigations de terrain

FAIBLE et ANCIEN	MOYEN ou VARIABLE et RECENT	BON et RECENT
------------------	-----------------------------	---------------

### État de conservation et fonctionnalité des milieux

Le site d'étude est largement dominé par des milieux artificialisés (plateforme) à anthropisés (cultures intensives). Seule la partie à l'est de la plateforme, le long de la rive du cours d'eau, abrite des milieux fonctionnels susceptibles d'héberger des plantes et des habitats patrimoniaux. Quelques zones de dépôts de poteaux bois ou béton constituent des habitats favorables aux reptiles.

### 3 Zonages du patrimoine naturel

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 km alentours.

Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme.

 **Cf. cartes : Zonages réglementaires et Zonages d'inventaires.**

Zonages réglementaires du patrimoine naturel	
Zone Spéciale de Conservation	
ZSC « Le Saison » – FR7200790	Intersecte l'aire d'étude au SO
ZSC « Le Gave d'Oloron » – FR7200791	3 km à l'E
ZSC « La Bidouze » – FR7200789	4,5 km à l'O
Site inscrit	
Ville haute de Mauléon – SIN0000248	1,5 km au SO
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel	
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	
ZNIEFF de type 2 « Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et de ses affluents » – 720012972	Intersecte l'aire d'étude au NE
ZNIEFF de type 2 « Bassin versant du Lausset et du Joos : bois, landes et zones tourbeuses » – 720012972	2,5 km à l'E
ZNIEFF de type 1 « Lausset amont et zones tourbeuses associées » – 720030079	3 km à l'E
ZNIEFF de type 2 « Landes, bois et prairies du bassin de la Bidouze » – 720012201	4,5 km à l'O
ZNIEFF de type 2 « Réseau hydrographique de la Bidouze et annexes Hydrauliques » – 720012971	5 km à l'O

Des zonages problématiques ou bloquants pour le projet ?	Des zonages à prendre en compte ?
OUI / NON	OUI / NON
<p>La continuité hydrologique entre le Saison et le chevelu qui borde l'aire d'étude induit l'existence d'un lien fonctionnel écologique, notamment lié à la ressource en eau (d'un point de vue qualitatif et quantitatif). Néanmoins, le projet ne figure pas sur la liste des activités désignées par l'arrêté préfectoral 2012-167-0013 fixant la liste des documents de planification, programmes, projets, manifestations ou interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 dans le département des Pyrénées-Atlantiques. De plus, le projet de par sa nature ne devrait pas impacter les milieux aquatiques.</p>	<p>Les inventaires ZNIEFF et ZICO sont à prendre en compte dans l'identification et l'analyse des enjeux sur le site d'étude, il n'y a cependant aucune implication réglementaire. Ces inventaires sont à prendre en compte dans l'identification et l'analyse des enjeux sur la zone de projet et nous indiquent les espèces à rechercher plus particulièrement sur le terrain.</p>

## Zonages réglementaires

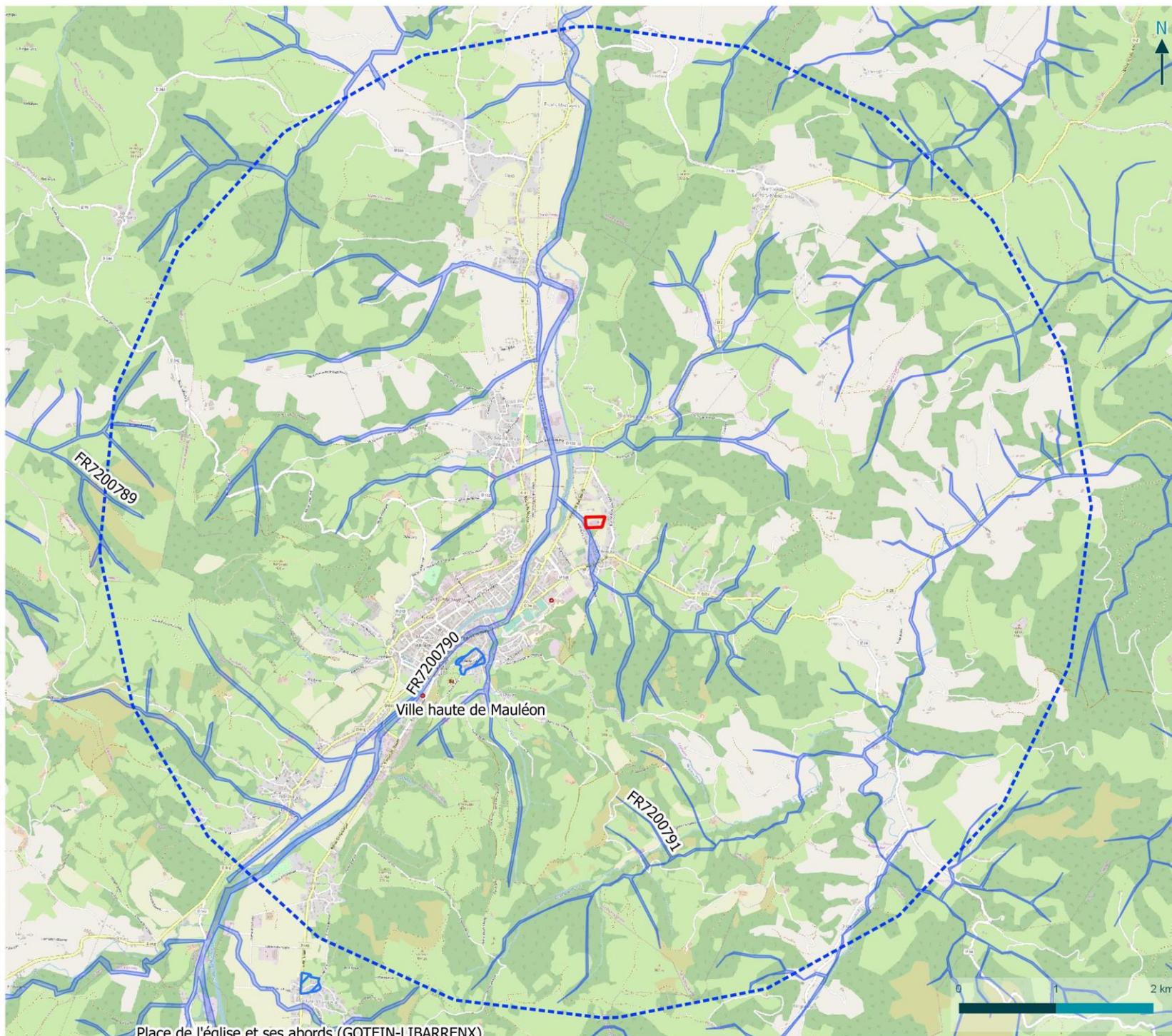
Projet d'extension du poste de Barragary (64)

### Aires d'étude

-  Aire d'étude
-  Aire d'étude éloignée

### Zonages réglementaires

-  Sites inscrits
-  Zones Spéciales de Conservation (Dir. Hab.)



## Zonages d'inventaires

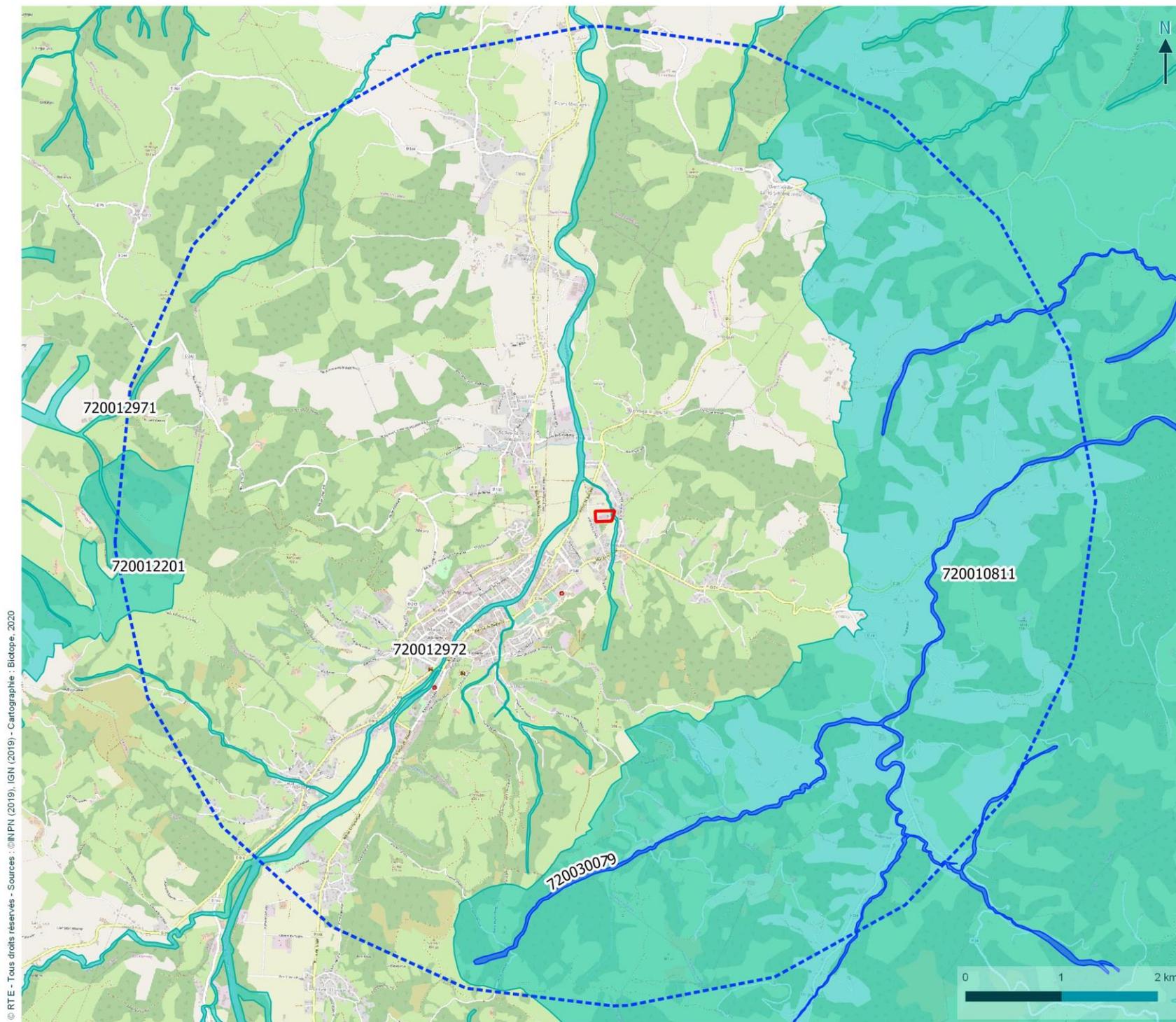
Projet d'extension du poste de Barragary (64)

### Aires d'étude

-  Aire d'étude
-  Aire d'étude éloignée

### Zonages d'inventaires

-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1
-  Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2



## 4 Continuités écologiques

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 km alentours.

 Cf. carte : *Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)*

Le site et ses abords sont-ils concernés par des réservoirs de biodiversité à prendre en compte ?			OUI / NON
Réservoir de biodiversité	Source	Sous-trame	Niveau d'intérêt
Boisement des Gaves	SRCE	Boisé	National Régional Local

Le site et ses abords sont-ils concernés par des corridors écologiques à prendre en compte ?			OUI / NON
Corridor écologique	Source	Sous-trame	Niveau d'intérêt
Corridor humide constitué par les chevelus alimentant le Saison.	SRCE	Milieu Humide	National Régional Local
Corridor ouvert constitué des milieux agricoles bocagers	SRCE	Milieu Ouvert (bocager)	National Régional Local

### Points de vigilance / Commentaires

Le site d'étude est directement situé sur deux corridors : une trame humide et une trame de milieu ouvert bocager. Ces deux corridors identifiés au niveau régional sont directement reliés aux réservoirs que représentent les boisements des Gaves, au nord et au sud de l'aire d'étude, ainsi que le Saison et les chevelus qui l'alimentent.

Ces corridors sur lesquels s'inscrit l'aire d'étude contribuent à la fonctionnalité des continuités écologiques d'importance régionale. Cependant, il est à noter que le projet s'inscrit dans un milieu anthropisé et est enclavé au sein d'un tissu urbain lâche. Enfin, il est prévu après réalisation du projet de recréer la haie située au nord du poste afin d'améliorer l'aspect paysager. Cette haie, composée d'espèces locales et variées (Noisetier, Cornouiller sanguin, Fusain d'Europe et Néflier), continuera alors de jouer son rôle de corridor naturel.

## 5 Zones humides

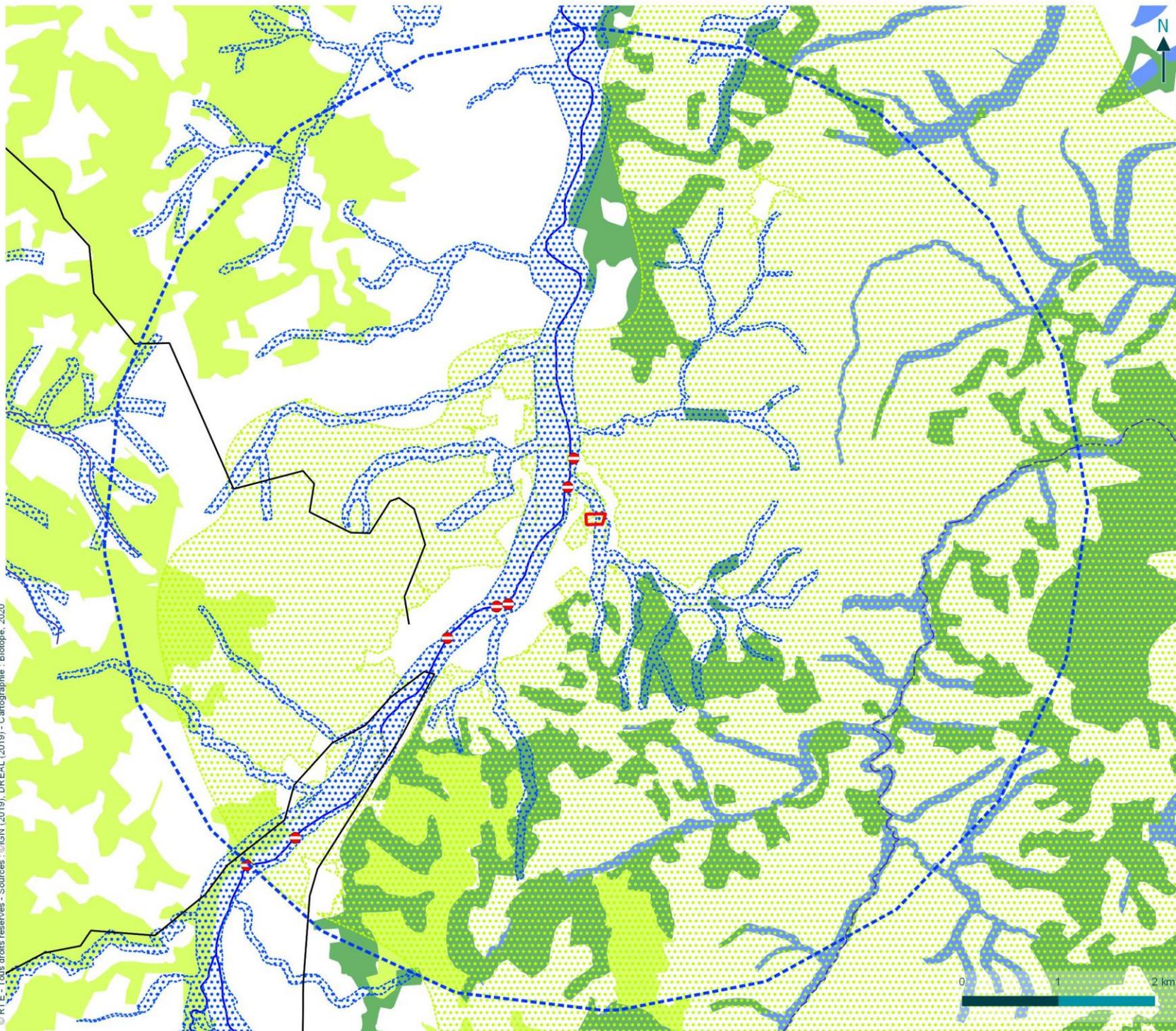
Bilan établi sur le site de projet et au niveau des espaces périphériques en continuité fonctionnelle avec celui-ci.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des zones humides à prendre en compte ?			OUI / NON
Zone humide	Source	Localisation	
Vallées alluviales du bassin de l'Adour	Atlas des zones à dominante humide (Agence de l'Eau Adour-Garonne, 2011)	Zone à dominante humide qui intègre l'ensemble des vallées des Gaves	

### Points de vigilance / Commentaires

Selon les données cartographiques du SDAGE, aucune zone humide n'a été identifiée à proximité immédiate du site. Il est cependant situé au sein de la zone à dominante humide des Vallées alluviales du bassin de l'Adour identifiées par le SDAGE Adour-Garonne. Il est toutefois à noter que cette zone connaît une problématique inondation importante avec des habitations touchées. Une étude hydraulique a été réalisée en 2017 sur cette zone par le SIGOM.

Trois sondages pédologiques ont également été réalisés sur des habitats classés pro parte de zones humides (cultures et prairie mésophile eutrophe). Aucun ne caractérise un sol de zones humides. En revanche, la typologie des habitats montre que le site d'étude renferme deux habitats déterminants de zones humides : l'ourlet humide à Laïche pendante (code CB 37.2), qui se développe sur les berges du petit ruisseau situé à l'Est de la plateforme, et la prairie hygrophile méso-eutrophe à Jonc acutiflore (code CB 37.241), située sur la rive droite de ce même ruisseau.



## Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Projet d'extension du poste de Barragary (64)

### Aires d'étude

 Aire d'étude

 Aire d'étude éloignée

### Éléments fragmentants

 Ponctuels

 Routes départementales

### Corridors

 Humide

 Ouvert

### Cours d'eau

 Liste 1

 Liste 2

### Réservoirs de biodiversité

 Boisé

 Humide

 Ouvert

## 6 Repérage de terrain

### Caractère naturel du site d'étude

De manière globale, le site d'étude présente un caractère :

<p><b>Artificiel</b> Site dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle</p>	<p><b>Plutôt naturel</b> Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels</p>	<p><b>Naturel</b> Site dominé par des milieux naturels spontanés</p>
--	---	--

### Principaux milieux présents

Les principaux milieux présents sur le site d'étude sont :

 <p><b>Cultures</b> La plateforme du transformateur est bordée par deux parcelles cultivées de maïs (CB 82.1). Une bande de céréales à paille est cultivée juste devant la plateforme.</p>	 <p><b>Milieux prairiaux</b> Ils sont surtout présents sur la partie Est de la zone d'étude, en rive droite des cours d'eau. Il s'agit de pâtures mésophiles (CB 38.1) à hygrophiles (CB 37.241). Une prairie eutrophe mésophile, entretenue par la fauche (CB 38.2) occupe une parcelle devant la plateforme.</p>
 <p><b>Haies et alignements d'arbres</b> Des haies arbustives (CB 84.2) de Cornouiller sanguin d'origine plantée bordent la plateforme au sud. Une haie plus naturelle dominée par la ronce associée au Sureau noir est présente au Sud-Ouest de l'aire d'étude. Des alignements de Thuya (CB 84.1) sur des merlons de remblai de terre ceinturent la plateforme, en particulier sur sa bordure nord, au niveau de l'emplacement prévu pour le projet d'extension.</p>	 <p><b>Milieux aquatiques et rivulaires</b> Deux cours d'eau (CB 24.1) sont présents dans la partie Est du site. Un petit ruisseau, busé sur certains tronçons, est bordé par une haie dominée par des Frênes (CB 84.2). Le long du ruisseau, se développe un ourlet hygrophile à Laïche pendante (CB 37.72), habitat d'intérêt communautaire (UE 6430). Le cours d'eau aval plus large est bordé par une ripisylve de Frêne commun mûre. Ces milieux ne sont pas concernés directement par le projet d'extension.</p>
<p><b>Plateforme et abords</b> La plateforme du transformateur est couverte de bitume. Les abords périphériques immédiats sont constitués de cailloux. Il s'y développe une flore rudérale, avec quelques espèces invasives comme l'Onagre rosée (<i>Oenothera rosea</i>) ou des Conyzes (<i>Erigeron sp.</i>).</p>	 

**Des éléments évidents permettent-ils d'identifier d'ores et déjà des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sur le site ?**

OUI / NON

Les éléments d'ores et déjà identifiés sur le site, constituant des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après.

**Présence avérée d'espèces protégées communes :**  Amphibiens  Reptiles  Mammifères  Oiseaux

Végétations ou habitats naturels à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
Ourlet humide à Laïche pendante (code EUR 6430-7)	Faible / Moyen / Fort	Natura 2000
Prairie hygrophile méso-eutrophile à Jonc acutiflore (code CB 37.241)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune
Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
Fauvette à tête noire	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Continuités écologiques	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
Ripisylve (code CB 24.12 x 84.1)	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Oui / Non

**Présence de zones humides nécessitant une étude de leurs fonctions ?**

OUI / NON

Les zones humides identifiées ne nécessitent pas une étude de leurs fonctions car ces zones humides ne seront pas impactées directement ou indirectement par le projet d'extension. En effet, ce dernier est prévu au niveau de la haie implantée directement au nord du poste RTE existant tandis que les deux milieux humides identifiés sont situés à l'est du poste.

Zones humides	Fonctions hydrologiques importantes pressenties	Fonctions biogéochimiques importantes pressenties	Fonctions biologiques importantes pressenties
Ourlet humide à Laïche pendante (code CB 37.72)	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Prairie hygrophile méso-eutrophile à Jonc acutiflore	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non

**D'autres enjeux écologiques potentiels importants et/ou ayant des implications réglementaires sont-ils à considérer ?**

OUI / NON

Les éléments pressentis sur le site qui peuvent constituer des enjeux écologiques importants et/ou qui peuvent avoir des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après :

**Présence potentielle d'espèces protégées communes :**  Amphibiens  Reptiles  Mammifères  Oiseaux

Végétations ou habitats naturels à enjeu, potentiels	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
Aucun autre habitat à enjeu potentiel		
Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu, potentiels	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
Aucune espèce floristique à enjeu potentiel		
Cortège d'Oiseaux des milieux ouverts : Fauvette grisette, Cisticole des joncs, Pie-grièche écorcheur	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Cortèges de Reptiles communs : Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000

D'autres enjeux écologiques potentiels importants et/ou ayant des implications réglementaires sont-ils à considérer ?		OUI / NON
Cortèges d'Odonates protégés : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Présence potentielle d'une espèce de Mammifère semi-aquatique protégée : Crossope aquatique	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000

Présence d'espèces végétales exotiques envahissantes qui nécessiteront d'être prises en compte dans le projet ?	OUI / NON
---	-----------

Le repérage de terrain a d'ores et déjà permis de mettre en évidence les espèces végétales exotiques envahissantes suivantes au niveau du site d'étude :

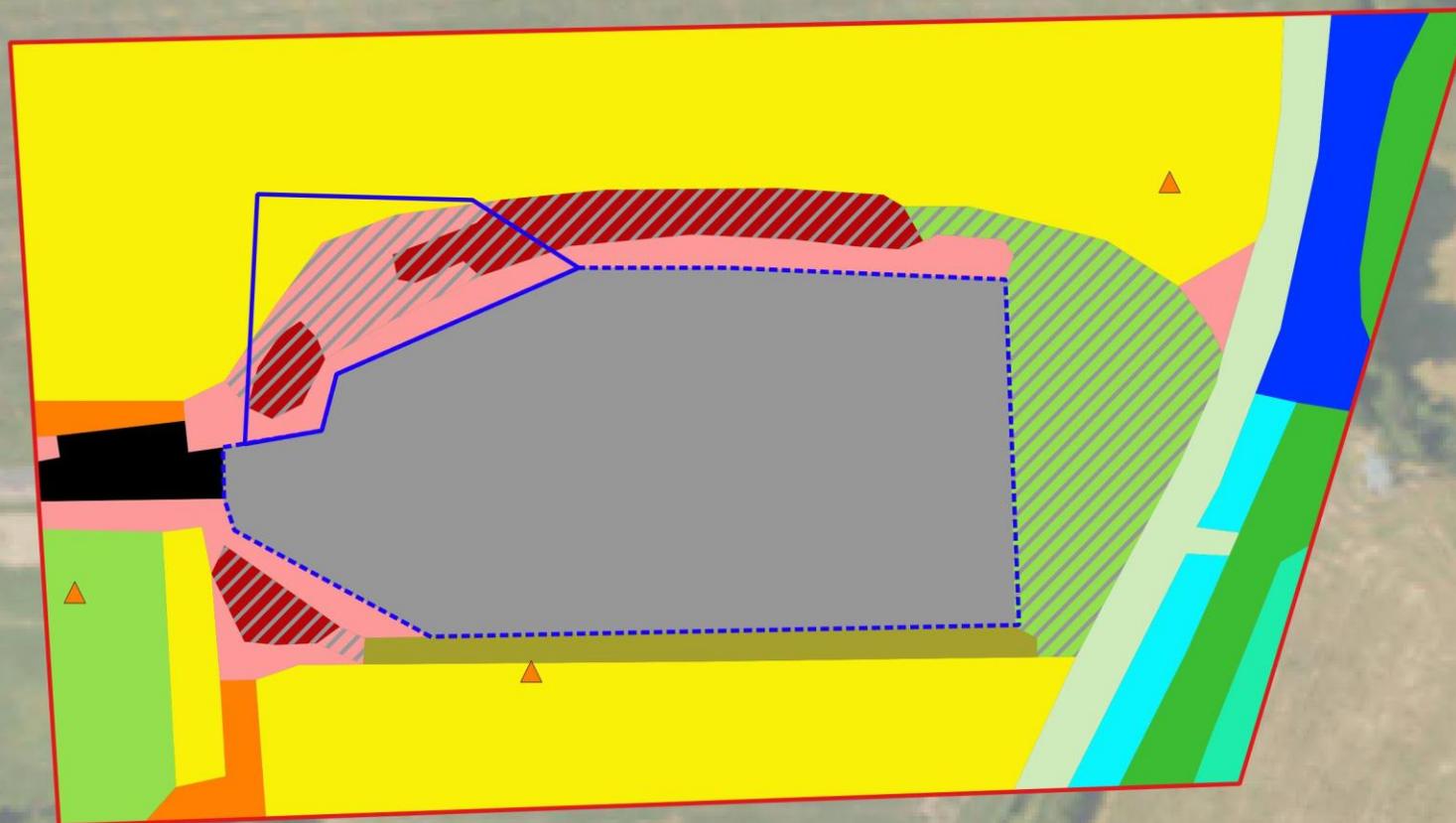
Espèces végétales exotiques envahissantes	Importance des populations locales
Onagre rosée ( <i>Oenothera rosea</i> )	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Conyze ( <i>Erigerons sp.</i> )	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)



Station d'Onagre rosée (photo prise sur site)

## Habitats

Pré-diagnostic Faune-Flore  
Projet d'extension du poste de Barragary (64)



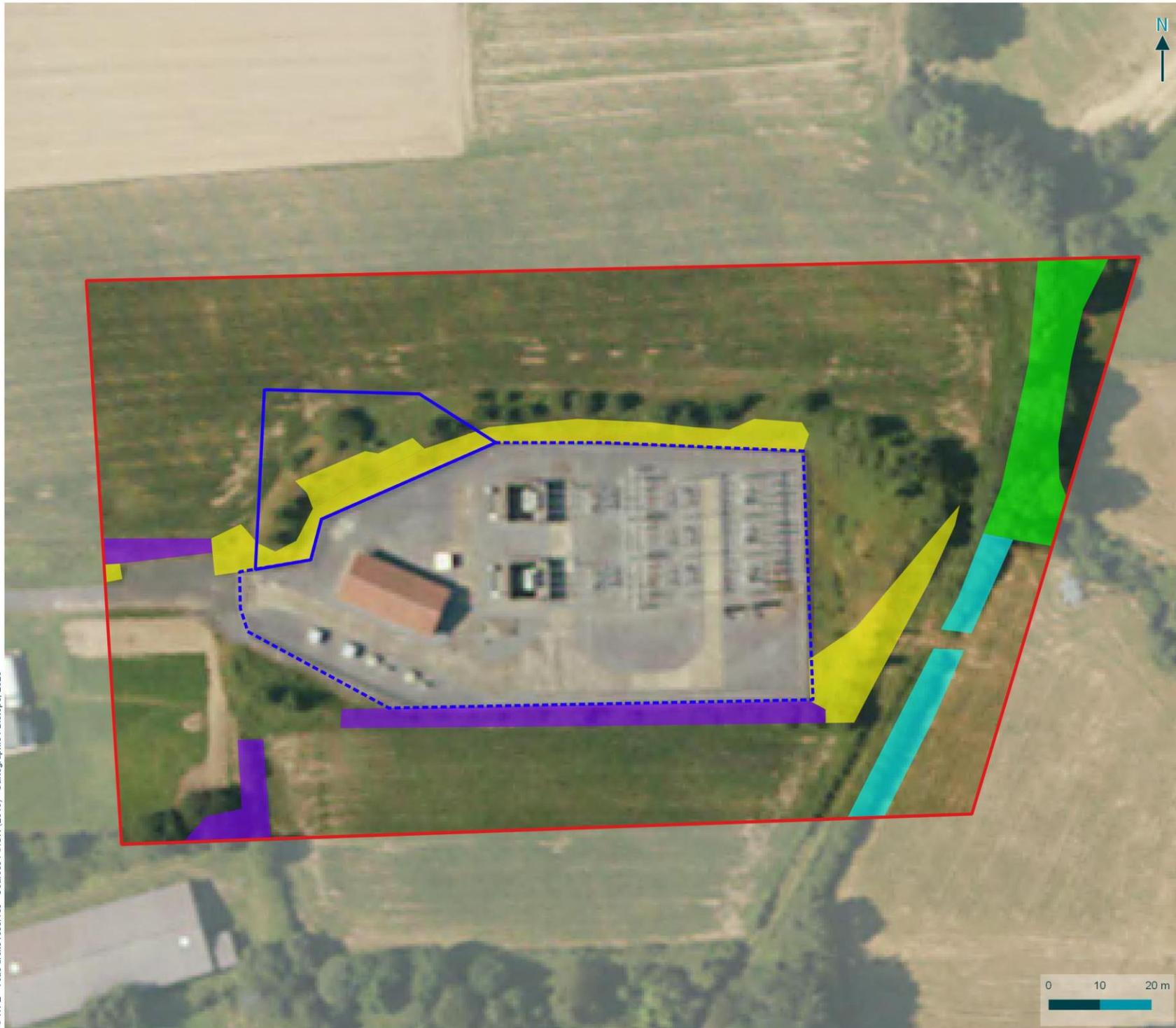
Aire d'étude

Projet d'extension

Poste existant

Habitats (CORINE Biotopes | EUNIS | EUR27)

- Cours d'eau avec ripisylve (24.12 x 84.1 | C2.21 x G5.1)
- Ruisseau à haie arbustive et ourlet humide à Laîche pendante (24.1 x 84.2 x 37.72 | C2.2 x FA x E5.43 | 6430-7)
- Prairie hygrophile méso-eutrophe à Jonc acutiflore (37.241 | E3.441)
- Pâture mésophile eutrophe (38.1 | E2.1)
- Prairie mésophile eutrophe (38.2 | E2.2)
- Prairie mésophile eutrophe sur remblai (38.2 | E2.2)
- Chemin enherbé (38.2 | E2.2)
- Friche (87.1 | I1.53)
- Friche sur remblai (87.1 | I1.53)
- Alignement d'arbres sur remblai (84.1 | G5.1)
- Haie arbustive (84.2 | FA)
- Haie de ronce (84.2 x 31.81 | FA X F3.11)
- Culture (82.1 | I1.1)
- Plateforme du transformateur (86.3 | J2.32)
- Route (8 | J4.2)
- Sondages pédologiques (sol non caractéristique de zone humide)



© RTE - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (2019) - Cartographie : Biotope, 2020

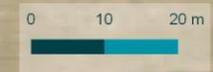
## Habitats favorables à la faune

Projet d'extension du poste de Barragary (64)

-  Aire d'étude
-  Projet d'extension
-  Poste existant

### Habitats potentiels de la faune

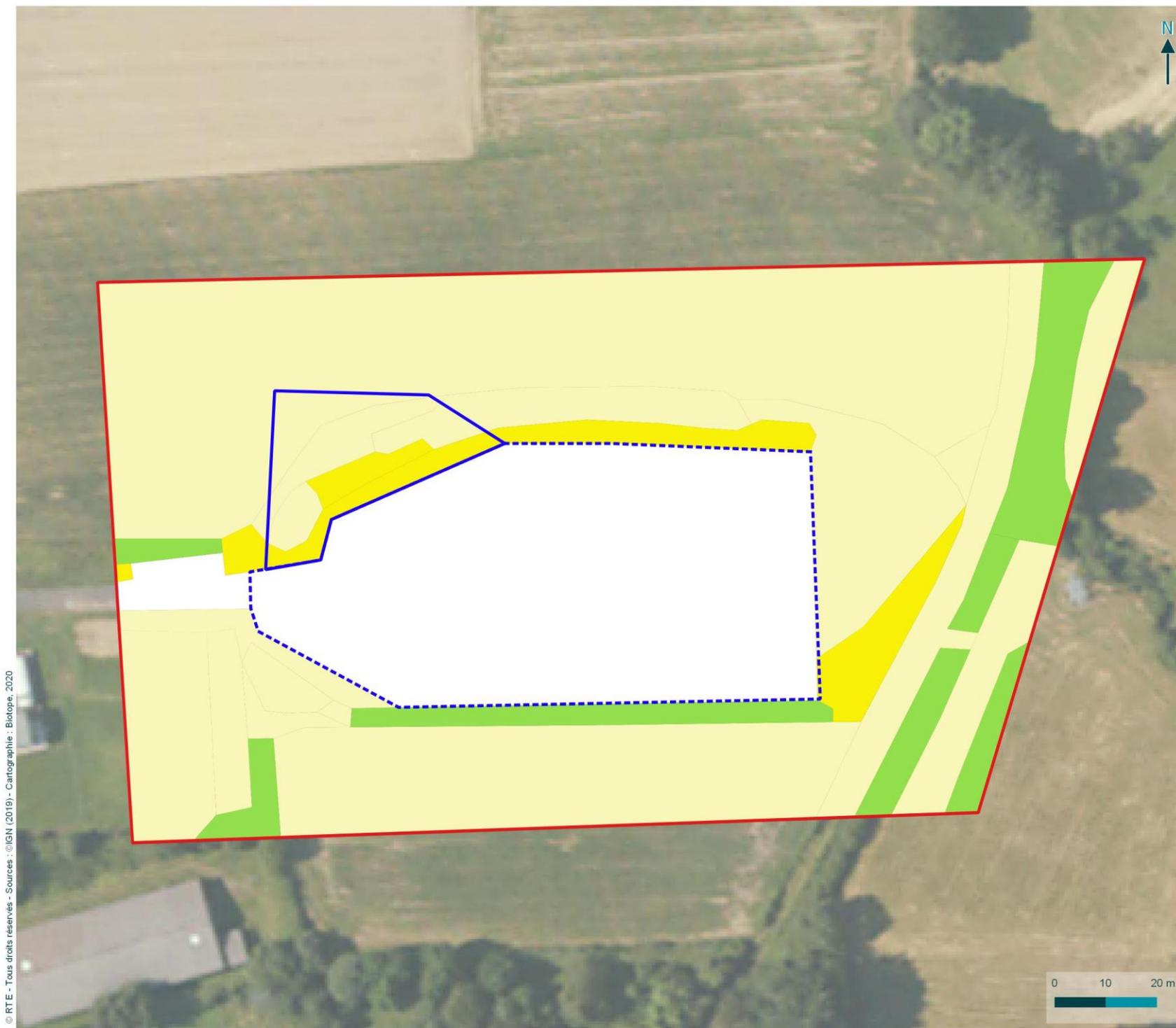
-  Ruisseau favorable à l'Agrion de Mercure
-  Haies favorables à la nidification de la Fauvette grisette
-  Cours d'eau favorable à la Cordulie à corps fin
-  Habitats potentiels des reptiles communs



## Synthèse des enjeux présentis

Projet d'extension du poste de Barragary (64)

-  Aire d'étude
  -  Projet d'extension
  -  Poste existant
- Niveau d'enjeu
-  Faible
  -  Moyen
  -  Négligeable
  - Nul



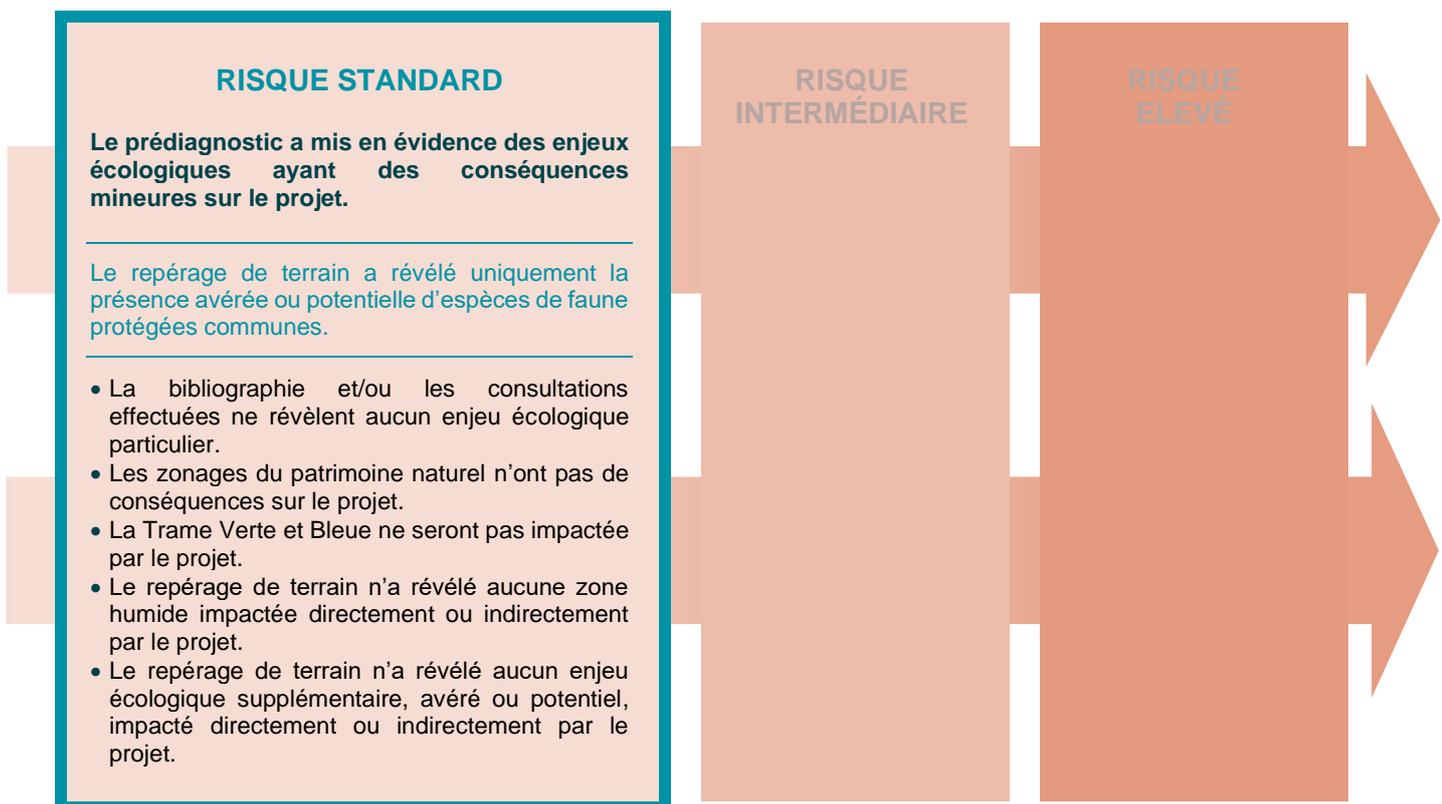
## 7 Appréciation du risque biodiversité

Sur la base des éléments précédents, le niveau d'enjeu pressenti au sein de l'aire d'étude est globalement négligeable (culture et poste RTE) et localement faible (alignement d'arbres sur talus) à moyen (ripisylve et milieux humides à l'est).

L'emprise du projet d'extension se restreint au niveau du talus arboré et enrichi situé directement au nord de l'aire d'étude, par conséquent aucun impact n'est attendu au niveau des milieux à plus fort enjeu pressenti. Seuls la friche et l'alignement d'arbres devraient alors être impactés par les travaux

Il est à noter qu'il est d'ores et déjà prévu la création d'une haie (sans talus, composée d'espèces arbustives et arborées locales et adaptée au contexte) dans le cadre du projet d'extension afin de répondre aux contraintes d'écoulement, de nuisances sonores et paysagères. Cette nouvelle haie constituera alors, à terme, une amélioration des habitats au regard de ceux actuellement présents sur le site.

En considérant l'ensemble des points listés ci-dessus, le niveau de « risque biodiversité » sur le site est considéré comme STANDARD. Les critères ayant conduit à qualifier ce niveau de risque sont listés dans le diagramme ci-après.



## 8 Bilan d'aide à la décision

### Nos recommandations

<p><b>Au regard du niveau de risque identifié faut-il remettre en cause la configuration du projet ou le choix du site pour l'implantation du projet ?</b></p>	<p>OUI / NON</p>	<p><input type="checkbox"/> Si aucune configuration alternative ou aucun site alternatif ne peut être défini, des mesures de compensation importantes seront à prévoir</p> <p><input type="checkbox"/> Les enjeux écologiques sont tellement importants sur le site qu'il sera extrêmement problématique de les compenser</p>
<p><b>Au regard du niveau de risque identifié faut-il réaliser des études complémentaires ?</b></p>	<p>OUI / NON</p>	<p><input type="checkbox"/> Diagnostic complet faune, flore sur un cycle annuel</p> <p><input type="checkbox"/> Diagnostic écologique ciblé sur un ou plusieurs groupes biologiques</p> <p><input type="checkbox"/> Diagnostic approfondi des continuités écologiques</p> <p><input type="checkbox"/> Inventaires des zones humides et/ou d'évaluation des fonctions des zones humides</p>
<p><b>Les études complémentaires doivent-elles cibler des groupes biologiques en particulier ?</b></p>	<p>OUI / NON</p>	<p><input type="checkbox"/> Habitats naturels</p> <p><input type="checkbox"/> Flore vasculaire</p> <p><input type="checkbox"/> Mollusques</p> <p><input type="checkbox"/> Insectes</p> <p><input type="checkbox"/> Amphibiens</p> <p><input type="checkbox"/> Reptiles</p> <p><input type="checkbox"/> Oiseaux</p> <p><input type="checkbox"/> Mammifères terrestres</p> <p><input type="checkbox"/> Autres expertises spécifiques</p>
<p><b>Des éléments biologiques particuliers sont-ils à prendre en compte dans le cadre de l'insertion du projet dans l'environnement ?</b></p>	<p>OUI / NON</p>	<p><input type="checkbox"/> Élément 1</p> <p><input type="checkbox"/> Élément 2</p> <p><input type="checkbox"/> Élément 3</p> <p><input type="checkbox"/> Élément 4</p> <p><input type="checkbox"/> Élément 5</p>
<p><b>Compte tenu de la nature du projet et des enjeux écologiques identifiés, le présent prédiagnostic peut-il être exploité pour produire rapidement un dossier qui sera soumis à l'autorité environnementale ?</b></p>	<p>OUI / NON</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Exploitation du contenu du prédiagnostic pour compléter le formulaire de demande d'examen au cas par cas qui sera adressé à l'autorité environnementale<sup>1</sup></p> <p><input type="checkbox"/> Le diagnostic des enjeux écologiques doit être approfondi grâce aux études susmentionnées</p>
<p><b>Le prédiagnostic a-t-il révélé des opportunités liées à la biodiversité compte tenu de la nature du projet ?</b></p>	<p>OUI / NON</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Amélioration des habitats par l'implantation d'une haie adaptée aux différentes contraintes (sonores, d'écoulement et paysagères) et favorable à la biodiversité identifiée sur site.</p> <p><input type="checkbox"/> Opportunité 2</p> <p><input type="checkbox"/> Opportunité 3</p>

<sup>1</sup> Art. R. 122-3 du décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

## 9 Pistes de mesures d'évitement et de réduction d'impacts à envisager au regard des éléments collectés

Malgré les faibles enjeux identifiés lors de la réalisation du prédiagnostic, le maître d'ouvrage s'engage à prendre des mesures spécifiques afin d'intégrer pleinement les espèces inventoriées dans son projet (mesures d'évitement et de réduction, suivis, etc.).

### Mesures de réduction

#### **MR1 : Terrassements à privilégier hors période de sensibilité des reptiles et des oiseaux**

Afin de réduire les impacts sur le Lézard des murailles (espèce mobile, exposée aux risques de destruction), il est recommandé de réaliser les terrassements sur site en dehors de la période hivernale (individus plus léthargiques) lorsque les individus sont plus mobiles et peuvent désertier le lieu immédiat des travaux. Il convient également d'éviter la période d'éclosion des juvéniles qui s'étend entre mai et août. Cette période est également sensible dans l'éventualité où des espèces d'oiseaux protégés pourraient nicher au niveau des haies présentes au sein de l'aire d'étude. Aussi, il est recommandé de réaliser la première étape des travaux de terrassement, à savoir le décapage et terrassement, entre septembre et novembre. Cette mesure ne concerne que la première étape des travaux de terrassement. Les autres travaux ne sont pas sujet à l'application de cette mesure (suite des travaux de terrassement, construction du bâtiment, etc).

#### **MR2 : Contrôle des espèces invasives**

Compte tenu de la présence de certaines espèces invasives et de leur forte capacité de dispersion qui peut être favorisée par les travaux, il est proposé de réensemencer rapidement après le chantier l'ensemble des espaces verts à l'aide d'un mélange grainier adapté et dont l'origine est certifiée par le label « végétal local et vraies messicoles » (coût estimé à 0,18 €/m<sup>2</sup>).

#### **MR3 : Dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles et diffuses**

L'objectif est de garantir, notamment en phase chantier, l'absence de pollution diffuse par des matériaux solides ou liquides. Il est prévu les mesures suivantes :

- Matériel de lutte anti-pollution (produits absorbants) ;
- Stockage des produits dangereux dans des conteneurs fermés équipés de bacs de rétention adéquats ;
- Les engins seront en bon état de fonctionnement et correctement entretenus pour éviter les fuites d'hydrocarbures ;
- Les hydrocarbures seront manipulés avec précaution et stockés dans des bacs de rétentions afin d'éviter tout contact avec le sol ;
- Toutes les précautions seront prises afin de ne pas renverser de fluides polluants pendant la durée des travaux.

#### **MR4 : Aménagements en faveur de la faune commune**

La présence d'habitats du Lézard des murailles sur l'aire d'étude doit être prise en compte car l'espèce est protégée de même que les habitats qu'elle occupe.

Des habitats de substitution de type pierriers ou tas de bois, réalisés à partir des matériaux issus des travaux, seront disposés sur les pourtours de la zone de travaux afin que le Lézard puisse s'y réfugier. Ceux-ci devront préférentiellement être situés à proximité d'écotones (lisières ou bordures de haies) bien exposés.

## **Mesure d'accompagnement**

### **MA1 : Recréation d'une haie diversifiée composée d'essences locales**

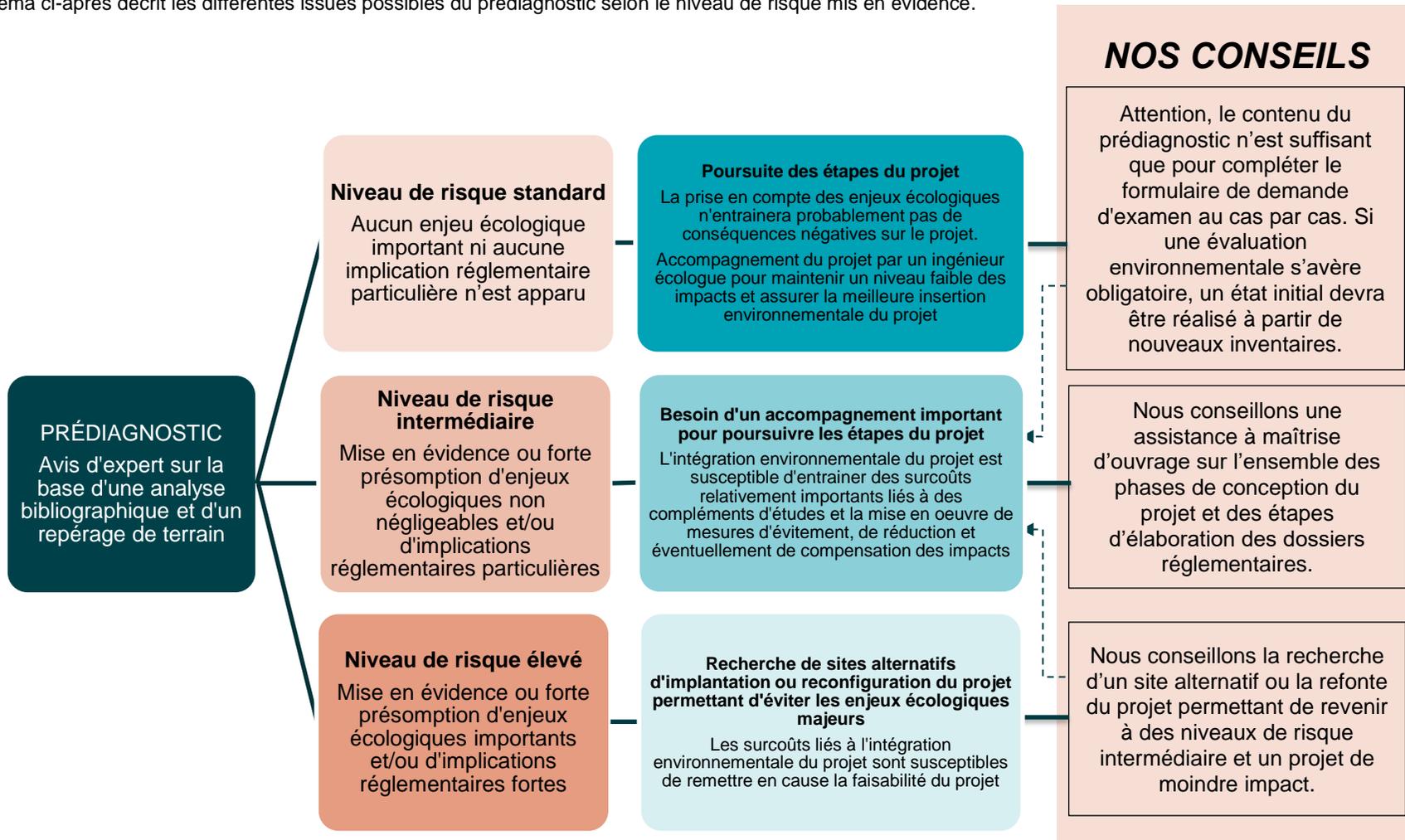
Dans le cadre des travaux, la haie située au nord (arborée et composée de Thuya) du poste devra être détruite ainsi que le talus sur lequel elle était implantée. Afin de réduire l'impact paysager, la maîtrise d'ouvrage souhaite mettre en place une nouvelle haie d'une hauteur approximative de 6m. Afin d'augmenter l'intérêt écologique de cette haie ainsi que son insertion environnementale (essences locales et variées) et au regard des conditions locales (type de sol, ensoleillement, type de milieux), il a été convenu de planter une association des espèces suivantes :

- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) ;
- Noisetier (*Corylus avellana*) ;
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) ;
- Néflier (*Crataegus germanica*).

L'ensemble des mesures cités ci-dessus permettront de réduire les impacts sur la biodiversité en phase travaux et permettront, lors de l'exploitation du site, de la favoriser.

## 10 Les étapes à déclencher après le prédiagnostic écologique

Le schéma ci-après décrit les différentes issues possibles du prédiagnostic selon le niveau de risque mis en évidence.



## Glossaire

- **Continuité écologique** : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Voir ci-après la définition des termes « Réservoir de biodiversité » et « Corridor écologique ».
- **Corridor écologique** : Espaces assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Voir la définition du terme « Réservoir de biodiversité » ci-après pour plus de détails.
- **Enjeu écologique** : Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. L'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré et possède une connotation positive en termes de biodiversité.
- **Implication réglementaire** : Habitat ou espèce protégé que le maître d'ouvrage doit éviter de détruire afin de respecter la réglementation internationale, nationale ou locale. Voir le terme « Protégé » ci-après pour plus de détails.
- **Patrimonial** : Ce terme renvoie à des espèces, végétations ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace à une échelle locale, départementale, régionale, nationale ou supérieure. Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.
- **Protégé** : Habitat qu'il est interdit de détruire ou espèce qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, et parfois transporter, vendre, acheter, à tous les stades de développement (œufs, jeunes, adultes) et produits dérivés (peaux, plumes, écailles...), selon une réglementation internationale, nationale ou locale. Pour certaines espèces, sont par ailleurs interdites, la destruction, l'altération ou la dégradation de tout ou partie de leur habitat de vie.
- **Réservoir de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **Risque biodiversité** : Risque lié à la biodiversité quant à la faisabilité d'un projet d'aménagement sur le site d'étude. Ce risque prend en compte le niveau d'impact potentiel du projet sur la biodiversité et l'ampleur des mesures d'évitement, de réduction d'impact et/ou de compensation qu'exigeront les services instructeurs.
- **Zonage d'inventaire du patrimoine naturel** : Surface reconnue pour son intérêt écologique, qui n'est pas protégée mais qu'il doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire afin d'y préserver la biodiversité.
- **Zonage réglementaire du patrimoine naturel** : Surface bénéficiant de dispositifs réglementaires destinés à assurer la pérennité des espèces et des habitats. En France, ces zonages sont notamment les suivants : Parcs Nationaux (PN) ; Réserves Naturelles Nationales (RNN) ; Réserves Naturelles Régionales (RNR) ; Arrêté Préfectoral de Protection de BIOTOPE (APPB ou APB) ; Sites Natura 2000 [propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC), Sites d'Importance Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Zones de Protection Spéciale (ZPS)] ; sites classés et sites inscrits quand ils concernent des éléments du patrimoine naturel.

 **Il existe trois catégories de zonages d'inventaire du patrimoine nature : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de types I et II et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).**



**Siège social :**

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - [www.biotope.fr](http://www.biotope.fr)



